



NOTE EXPLICATIVE DE
SYNTHESE

OBJET : Avenant de prolongation à la convention avec l'Office Pour l'Amélioration du Logement (OPAL) pour le financement de la part communale du dispositif provincial des aides à l'habitat

P.J. : 1 projet de délibération

L'Office Pour l'Amélioration du Logement (OPAL) (ex AdHS), association régie par la loi de 1901, a été créée en 2006 pour recentrer l'activité de son association sur l'amélioration de logements de propriétaires occupants et éventuellement de propriétaires privés louant des logements à des ménages à faibles ressources.

Cette orientation s'inscrivait dans l'ensemble de la politique provinciale dans le domaine du logement aidé.

Le Conseil d'Administration de l'OPAL, qui s'est réuni le 24 octobre 2017, a approuvé le transfert des activités de l'OPAL à la SEM AGGLO. La cessation d'activité est fixée au 31 mars 2018. La mise en liquidation débutera le 1^{er} avril 2018. Cette décision s'explique par :

- un déficit structurel de l'association en fonctionnement ;
- un besoin de lisibilité pour les demandeurs d'aides au logement.

L'ensemble des personnels sera repris par la SEM AGGLO à l'exception du directeur.

Cette décision de transfert d'activité a également été approuvée en Conseil d'Administration de la SEM AGGLO par délibération du 30 novembre 2017.

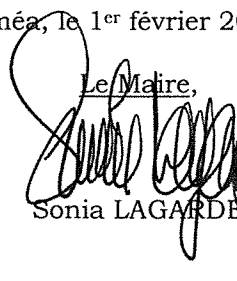
L'OPAL propose donc un avenant de prolongation avec la Ville de Nouméa afin d'encadrer le versement des participations communales dans le cadre du dispositif provincial des aides à l'habitat entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2018 afin de permettre de financer les dossiers acceptés en commission en 2017 et pour lesquels les participations seront appelées au 1^{er} trimestre 2018.

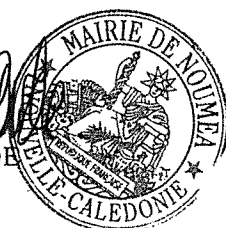
Les modalités de participation financière de la Ville de Nouméa au développement du dispositif provincial des aides à l'habitat sur le territoire de la commune mis en œuvre par l'OPAL demeurent inchangées.

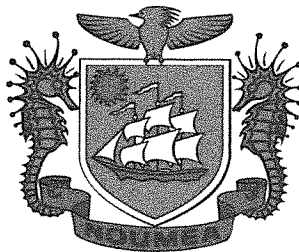
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant de prolongation à la convention relative au financement de la part communale du dispositif provincial des aides à l'habitat mise en œuvre par l'Office pour l'Amélioration du Logement (OPAL).

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 1^{er} février 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
14.02.2018

DATE D'AFFICHAGE
15.02.2018

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
M.	Dominique SIMONET	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
M.	Tristan DERYCKE	M.	Gaël YANNO
Mme	Martine LAGNEAU	M.	Philippe BLAISE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jonas TAOFIFENUA
M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
M.	Christophe OBLED	Mme	Dina REY
M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Isabelle LAFLEUR
conseillers en exercice	: 53	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de présents	: 39	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 51	Mme	Sabine KAGY	Mme	Félicia BALLANGER
(12 procurations)		Mme	Karine DESTOURS	Mme	Francine BEYNEY
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dominique KORFANTY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

23 FEV. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION N° 2018/103

autorisant la signature d'un avenant de prolongation à la convention avec l'Office Pour l'Amélioration du Logement (OPAL) pour le financement de la part communale du dispositif provincial des aides à l'habitat

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **21 FEV. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération de la province Sud n° 34-98/APS du 10 juillet 1998 portant réglementation des aides à l'habitat social dans la province Sud,

VU le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office Pour l'Amélioration du Logement (OPAL) du 24 octobre 2017,

Vu la note explicative de synthèse n° 2018/02 du 1^{er} février 2018,

La Commission de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap entendue en séance du 8 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer avec l'Office Pour l'Amélioration du Logement (OPAL) un avenant de prolongation à la convention relative au financement de la part communale du dispositif provincial des aides à l'habitat, pour une durée de trois mois, du 1^{er} janvier au 31 mars 2018.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'association.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **21 FEV. 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **23 FEV. 2018**

DESTINATAIRES :

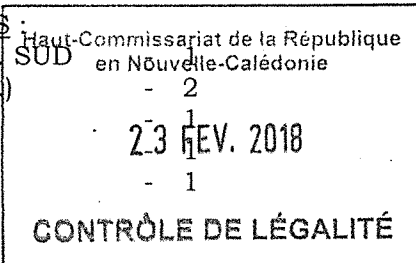
SUBD ADMINIS

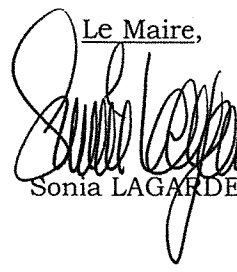
D.F. (dont T.P.S.)

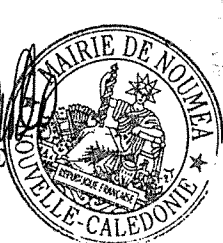
SGL (CPA)

C.C.A.S.

OPAL



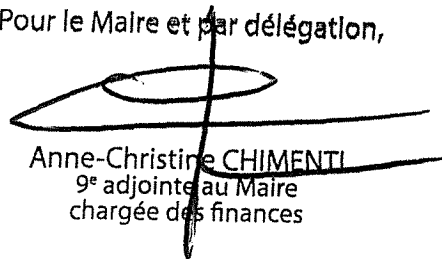
Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 23 FEV. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 28 FEV. 2018
[redacted]
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances